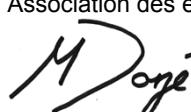




Reconnaissance AEAI N° 24880

Titulaire	Fabricant
Forster Profilsysteme AG Amriswilerstrasse 50 9320 Arbon Schweiz	-
Groupe	241 - Portes coupe-feu
Produit	FORSTER FUEGO LIGHT EI60-1
Description	Porte en tôle d'acier (E=1,5mm), ISOLATIONSSET (E=15mm, PS=300kg/m3), recouvert des deux côtés de plaques POWERPANEL H2O (E=12.5mm, PS=1000kg/m3) et panneau de laine minérale STW10 (E=10mm, PS=80kg/m3), E=65mm, joints PALSTOP P et caoutchouc, verrouillage supplémentaire vers le haut. Huisserie métallique avec joints PALSTOP P et caoutchouc, ITS.
Utilisation	EI 60 Btest=1400mm, Htest=2500mm pm / pl Utilisation voir pages suivantes
Documentation	ift, Rosenheim: Rapport d'essai '12-001983-PR01 (PB-C04-01-de-02)' (28.08.2012), Rapport d'expertise '12-003691-PR01 (GAS-C04-01-de-02)' (12.08.2013)
Conditions d'essai	EN 1363-1, EN 1634-1
Appréciation	Classe de résistance au feu EI 60
Durée de validité	31.12.2028
Date d'édition	27.04.2023
Remplace l'attestation du	13.09.2018
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie	
 Marcel Donzé	
 Konrad Häusler	



Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de blocs-portes et de blocs-fermetures est indiqué dans la norme EN 1634-1:2008, chapitre 13.

Ce chapitre expose les modifications admissibles par rapport aux éléments qui ont été soumis à l'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation ou des calculs supplémentaires.

VARIATIONS DIMENSIONNELLES ADMISSIBLES

L'amplitude des variations dimensionnelles est dépendante du fait que le temps de classification a été juste atteint (catégorie A) ou dépassé (catégorie B).

Portes pivotantes ou battantes

- Variations dimensionnelles admissibles selon l'extension du domaine d'application
 - réduction de dimension admise jusqu'à 50% en largeur, 25% en hauteur
 - Bmin=700mm Hmin=1875mm

MATÉRIAUX ET CONSTRUCTIONS

Sauf indication contraire dans le texte ci-dessous, la construction du bloc-porte doit être identique à celle de l'essai. Le nombre de vantaux et le mode de fonctionnement (coulissant, battant, etc.) ne doivent pas être modifiés.

Constructions en acier

- Il est permis d'accroître les dimensions des enveloppes d'acier autour des dormants pour recevoir des constructions support plus épaisses. Il est permis d'augmenter l'épaisseur de l'acier de 25% au maximum.

Finitions décoratives

- Lorsque la finition de peinture n'est pas censée contribuer à la résistance au feu de la porte, d'autres peintures sont acceptables et il est permis de les ajouter aux ouvrants ou aux dormants.

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans le document ci-après:

Gutachterliche Stellungnahme ift Rosenheim, n° 12-003691-PR01 (GAS-C04-01-de-02) du 12.08.2013

- Vide de passage: porte (K1)
Bmax=1610mm Hmax=2875mm Smax=4.2m²*
* avec verrouillage supplémentaire vers le haut ou serrure à trois becs-de-cane
- Autres variantes selon chapitre 4